

Motion adoptée par le Conseil de l'Ordre du Barreau de Bordeaux dans sa séance du 21 avril 2026

CONNAISSANCE prise du projet de loi sur la « *Justice criminelle et le respect des victimes* » présenté en conseil des Ministres le 18 mars 2026 par Monsieur Gérald DARMANIN, Garde des Sceaux ;

VU l'adoption par le Sénat du projet de loi SURE du 14 avril 2026, malgré l'opposition de plus de cent sénateurs ;

VU la résolution adoptée par l'Assemblée générale de la Conférence des Bâtonniers de France du 16 avril 2026 votant la reconduction de la grève jusqu'aux débats à l'Assemblée Nationale, ainsi que le retrait du texte ;

Le Conseil de l'Ordre du Barreau de Bordeaux, réuni le 21 avril 2026 en séance extraordinaire :

DANS LA CONTINUITÉ des vœux exprimés par l'Assemblée Générale du Barreau de Bordeaux les 1^{er}, 7 et 21 avril 2026, et de la mobilisation importante du Barreau de Bordeaux ;

AFFIRME que les premières victimes de ce projet de loi seront les citoyens, dont la défense est la première cause de la mobilisation des avocats ;

CONTINUE À DÉNONCER l'ensemble des dispositions de ce projet de loi, ne répondant qu'à une logique purement gestionnaire, et portant une atteinte grave aux fondements du procès pénal en écartant tant les droits de la défense que ceux de la victime ;

DÉCLARE que la profession d'avocat demeure résolue à trouver, avec le gouvernement, des solutions qui permettent d'accélérer les délais de jugement tout en préservant la qualité de la justice ;

APPELLE l'ensemble des consœurs et des confrères à rejoindre le mouvement ;

INVITE les magistrats, les greffiers, les associations de victimes et l'ensemble des acteurs concernés à se joindre aux avocats.

DÉCIDE la reconduction immédiate de la grève à compter du 22 avril 2026 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale du 19 mai 2026 inclus, selon les modalités suivantes :

- Grève générale des audiences de CRPC ;
- Suspension de toutes les désignations du bâtonnier pour les CRPC et CRPC défèrement ;
- Désignation d'un comité de grève pour organiser et coordonner des actions périodiques ;
- Mise en œuvre de journées de défense massive et de mobilisation ciblée, dont les modalités seront déterminées ultérieurement ;
- Actions de communication ciblées pour sensibiliser l'opinion publique.

A Bordeaux, le 21 avril 2026



Marie TASTET
Vice-Bâtonnière de l'Ordre



Stéphane GUITARD
Bâtonnier de l'Ordre

